



« Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel » Jean JAURES

Sommaire

Pages 1 à 2 : **La démocratie participative au service de l'action publique**

Pages 2 à 3 : **Taxe professionnelle, taxe additionnelle, taxe transport et maintenant taxe carbone... , quels retours sur investissement pour les habitants et les entreprises de l'aire toulonnaise ?**

Page 3 : **Des nouvelles du RSA**

Page 4 : **La réforme des collectivités territoriales ne fait pas l'unanimité : L'Université de Toulon et du Var est essentielle à notre avenir**

Page 5 : **Réguler la concentration dans le secteur des médias...**

Pages 5 à 7 : **Le conseil municipal du vendredi 24 juillet 2009**

La démocratie participative au service de l'action publique

Le 23 juillet, le Parlement a définitivement adopté le projet de loi Grenelle 1 qui traduit, deux ans après, les engagements pris par les acteurs du Grenelle de l'environnement. Cinq acteurs majeurs de la société française - Etat, collectivités territoriales, ONG, syndicats, patronat - ont été associés au sein de groupes de travail thématiques.

En plus d'amorcer la mutation écologique de notre pays, le Grenelle de l'environnement a le grand mérite d'avoir inauguré, sur la base du dialogue et de la concertation, une nouvelle façon d'éclairer les enjeux de l'action publique.

Face à une majorité UMP frileuse et peu présente sur les bancs, les groupes PS de l'Assemblée et du Sénat ont défendu et voté à l'unanimité la loi Grenelle 1.



A l'origine de bon nombre des 263 amendements adoptés, ils ont obtenu de réelles avancées.

L'adoption de ce projet de loi ne marque pas pour autant la fin du processus. Pour décliner les engagements en mesures concrètes, d'autres textes législatifs (loi Grenelle 2 en particulier) et réglementaires demandent à être adoptés.

Les lois, Grenelle 1 et 2, vont préciser et renforcer le rôle des collectivités territoriales en matière d'environnement. Les communes et les structures intercommunales assurent déjà une part très importante des dépenses publiques dans les domaines de l'assainissement des eaux usées, de la lutte contre la pollution de l'air ou de la gestion des déchets.

Le texte Grenelle 1 prévoit déjà plusieurs mesures qui impliquent un peu plus étroitement les collectivités et leurs groupements.

L'harmonisation des documents d'orientation et de planification établis à l'échelle de l'agglomération, la lutte contre l'étalement urbain, la revitalisation des centres-villes, l'encouragement à la réalisation d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires (ex. : éco-quartiers), la participation pour voiries et réseaux dans la mise en œuvre du transport pour les communes qui ont compétence d'organisation du transport collectif..., figurent ainsi notamment à son programme.

Mais, entre les dépenses qu'elles doivent engager pour le Grenelle et celles liées à l'accompagnement social qui progressent de façon très importante avec la crise, les collectivités territoriales sont mises à rude épreuve. Nous devons veiller particulièrement, nous socialistes, à ce que la fiscalité (d'ores et déjà injuste !) et la mise aux normes des habitations :

- ne grèvent pas les budgets des habitants dont les revenus ne progressent pas.
- n'accroissent pas les inégalités sociales qui prévalent plus que jamais dans notre pays.

Les choix effectués par les communes et leurs groupements en matière d'investissement public étant plus que jamais cruciaux, les habitants doivent y être étroitement associés.

Je tiens à ce propos à mettre en exergue le travail exemplaire réalisé tout près de nous par la commune du Pradet. Elle a engagé un processus de démocratie participative dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU qui s'est traduit par :

- plusieurs mois de consultation dont une vingtaine de réunions quartier par quartier, avec les habitants,
- des appels à candidature auprès de tous les habitants majeurs de la commune ainsi que de ceux qui y exercent une activité professionnelle ou associative, pour participer à des ateliers de travail,
- une restitution publique sur le travail réalisé dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le PADD, qui permet de définir les grandes orientations en matière d'habitat, de développement économique, d'équipements, de déplacement, d'environnement..., qui concernent l'organisation du territoire communal, même s'il est un projet politique élaboré sous la responsabilité des Elus, a vocation à être largement débattu.

Hubert Falco, dont l'autoritarisme progresse avec le cumul des mandats devrait s'intéresser de près à la démarche pradétane qui a été accueillie très favorablement par la population et saluée par tous. La mise en place d'une gouvernance plus partagée permettrait à ses décisions d'échapper au règne de l'arbitraire...

On pointe de plus en plus que l'université française est en retard en ce qui concerne les diplômes « verts », qui relèvent notamment des écotechnologies. Une opportunité de développement ne s'offrirait-elle pas dans ce domaine à l'Université de Toulon et du Var ?

Amitiés socialistes

Laurent POZZI-PASQUIER

Taxe professionnelle, taxe additionnelle, taxe transport, et maintenant taxe carbone..., quels retours sur investissement pour les habitants et les entreprises de l'aire toulonnaise ?

Si la Contribution climat énergie (CCE) ou taxe carbone est mise en œuvre de façon socialement juste, qu'elle représente une aide aux secteurs en difficultés et que les salariés, éloignés contre leur gré du lieu du travail ou aux horaires atypiques ou pénalisés par l'absence de transport en commun, s'en voient rétrocéder une part significative, la section de Toulon du Parti socialiste est favorable à son instauration.

Rendre la consommation d'énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre plus coûteuse ne peut, en effet, qu'inciter à changer les habitudes – tout autant, bien évidemment, que des solutions palliatives existent – et permettre de concourir ainsi à diminuer la pollution atmosphérique et, par voie de conséquence, l'ampleur de la crise climatique.

A Toulon, où les valeurs limites pour les concentrations de dioxyde d'azote et de particules dans l'air ambiant sont très souvent dépassées, ce qui constitue un risque réel pour la santé, on ne peut que s'en réjouir.

Ce qui inquiète les socialistes toulonnais, c'est que l'on annonce que, dès 2010, l'essence, le chauffage, l'éclairage et peut-être l'électricité vont coûter plus cher, alors même que :

- le mode d'urbanisation en vigueur dans l'agglomération toulonnaise rend obligatoire l'usage de l'automobile.
- l'agglomération souffre d'une insuffisance criante d'offre en transports collectifs et manque notamment d'un tramway en site propre (sur rails).
- à Toulon, la pratique de déplacements doux en milieu urbain n'est pas du tout encouragée (manque de liaisons pédestres et cyclistes).
- en raison d'un déficit récurrent en logements sociaux et de produits immobiliers peu adaptés à la solvabilité des familles, de nombreux ménages ont été et sont amenés à s'éloigner du cœur de l'agglomération

toulonnaise où se concentre l'emploi.

Cela a été fait et cela se fait encore non par choix mais par contrainte économique, ce qui entraîne des déplacements de plus en plus longs et coûteux non seulement entre le domicile et le lieu de travail, mais aussi vers les lieux de consommation, de culture et de loisirs.

La section de Toulon du Parti socialiste tient à rappeler à Hubert Falco maire de Toulon, président de la communauté d'agglomération TPM et membre du gouvernement que :

- l'échelon intercommunal a plus que jamais vocation à répondre aux besoins et aux modes de vie des populations dans le cadre du développement durable.
- l'aménagement de l'espace communautaire et les transports, l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et la lutte contre la pollution de l'air, relèvent notamment des compétences de TPM.
- des augmentations conséquentes des impôts locaux et de la taxe professionnelle ont été instaurées au profit de TPM.

Des nouvelles du RSA

Martin Hirsch vient d'indiquer qu'au 6 juillet 2009, c'est 1,3 millions de foyers - anciens bénéficiaires du RMI et de l'allocation parent isolé et travailleurs modestes - qui ont reçu les premiers versements du RSA. Il a estimé qu'au printemps prochain « un peu plus de 3 millions de ménages » percevraient le RSA, « soit 90% des personnes éligibles ».

Le projet de réforme des collectivités ne fait pas l'unanimité

Le 8 juillet, le gouvernement a présenté l'avant-projet de loi relatif aux collectivités territoriales. Le rapport « Ballardur » a servi de fil rouge aux 73 articles qui le composent. Au niveau des associations nationales d'élus territoriaux un relatif consensus existe en ce qui concerne la création de deux structures d'un genre nouveau, les métropoles et les communes nouvelles, la création du mandat de conseiller intercommunal ainsi que la clause de compétence générale reconnue au bloc commune-intercommunalité. Même si des divergences existent entre elles, ces associations expriment toutefois de fortes réticences sur le transfert aux métropoles régionales de la totalité des compétences du département, la création des conseillers territoriaux en remplacement des conseillers régionaux et généraux, le rôle excessif du préfet dans l'établissement de la carte des intercommunalités...

Cette réforme pourrait être conduite par étapes :

- création du mandat de conseiller intercommunal et élection à la rentrée,
- redéfinition après les régionales de mars 2010 de la répartition des compétences entre régions et départements, avec réduction avant 2010 de la durée du mandat de 6 à 4 ans des futurs élus régionaux.
- réduction du mandat de 6 à 3 ans des conseillers généraux élus en 2011.

A suivre...

L'université de Toulon et le Var est essentielle à notre avenir

Les étudiants, enseignants-chercheurs et personnels des universités françaises se sont mobilisés en masse, en début d'année 2009 et pendant plusieurs semaines, contre la réforme que le gouvernement cherchait à leur imposer à tout prix, parce qu'elle octroyait notamment un pouvoir excessif aux présidents d'université.

Notre Parti a toujours affirmé que le renforcement nécessaire de l'autonomie de l'Université était incompatible avec une centralisation excessive du pouvoir.

La section de Toulon du Parti socialiste demande au secrétaire d'Etat, Hubert Falco, maire de Toulon, président de la communauté d'agglomération TPM qui a adopté « La formation et l'enseignement supérieur » en tant que compétence optionnelle, qu'il mette aujourd'hui tout en œuvre, pour que l'Université de Toulon et du Var, essentielle à l'avenir de notre agglomération et de notre département, s'engage dans un projet ambitieux, d'ampleur européenne.

Il faut pour cela qu'il soit établi dans la transparence et la collégialité par le ministère de l'enseignement supérieur, le Conseil régional, la communauté d'agglomération TPM et le Conseil général, sur la base de la concertation et du dialogue les plus larges avec l'ensemble des personnels.

Personnels qui assurent avec passion et dévouement leur métier.

Réguler la concentration dans le secteur des médias...

Les sénateurs socialistes ont déposé le 27 juillet une proposition de loi « visant à **réguler la concentration** dans le **secteur des médias** ».

Dans l'exposé des motifs, si les membres du groupe socialiste rappellent que « dans toutes les démocraties, la liberté de la presse et des médias est garantie », aux termes de la nouvelle rédaction de l'article 34 de la Constitution, désormais, le législateur doit fixer les « règles concernant la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias ».

« Or, indiquent les sénateurs socialistes, la situation du marché français des médias exige aujourd'hui une intervention du législateur à ce titre. En effet, il est connu et établi que, dans notre pays, de nombreuses entreprises éditant des titres de presse d'information politique et générale ou des services de radio ou de télévision à forte audience sont économiquement contrôlés par des groupes dont une part significative des revenus est gérée par des contrats avec des organismes publics (Etat, collectivités locales, établissements ou entreprises publics). »

Ils poursuivent : « Ces relations économiques entre décideurs publics, quels qu'ils soient, et décideurs privés possédant des intérêts importants à la fois dans des marchés publics, quelle que soit leur nature (au sens du code des marchés publics ou sous d'autres formes de contrats administratifs, telles que délégations de service public ou partenariats public-privé), et dans le

secteur des médias, font nécessairement naître des doutes sur le degré réel de liberté et d'indépendance des titres de presse ou des chaînes de radio ou de télévision concernés. »

La rétrogradation récente comme simple reporter du rédacteur en chef de Var Matin parce qu'il « avait le tort de ne pas assez vanter les mérites du maire UMP de Toulon » confirme pourtant ces doutes...

« De ce point de vue indiquent les sénateurs socialistes, l'implantation de nouveaux acteurs économiques, spécialisés dans l'édition de services de presse ou audiovisuels et susceptibles de contribuer à la pluralité des contenus éditoriaux et, enjeu primordial à l'heure de la révolution « numérique » de l'information, d'investir dans des technologies de communication innovantes, concourt de manière substantielle à la diversité des sources d'information. C'est pourquoi il appartient au législateur de fixer des règles anti-concentration de nature à garantir l'effectivité des principes de liberté, de pluralisme et d'indépendance des médias. »

C'est tout l'objet de la proposition de loi.

Le conseil municipal du vendredi 24 juillet 2009

Avec 29 décisions seulement à l'ordre du jour, la séance du conseil municipal est épuisée en moins d'une heure. La première et plus importante décision a trait au projet Descours et Cabaud. Le Maire, Hubert Falco en est le rapporteur. Elle est ainsi rédigée : « Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, de signer

le Protocole d'accord entre la Ville de Toulon et le Département du Var, pour l'évaluation préalable à la réalisation d'un partenariat public-privé destiné à la réalisation d'équipements et d'aménagements sur le secteur dit de Descours et Cabaud. »

Hubert Falco : *« C'est le dossier le plus important de la matinée. Ce secteur situé à Claret représente entre 22 000 et 24 000 m². Ce projet s'inscrit dans un des grands dossiers structurants de notre ville, pour le court, moyen et long terme. Il entre dans le dossier dit « axe des gares ».*

Le projet « axe des gares » ambitionne de transformer les 40 hectares qui s'étirent le long de la voie ferrée, de la Loubière à Claret en passant par Montéty en un vaste espace nature, équipements et habitat.

« Nous avons obtenu de Réseau Ferré de France (RFF) la possibilité de reconditionner à court terme la gare actuelle. L'accueil des voyageurs qui se fait aujourd'hui sur 365 m² sera agrandi. Les travaux débuteront en 2010.

Nous avons obtenu de la Poste que ce bâtiment hideux, qui se situe entre la passerelle et la gare, tombe. Le parvis de la gare sera reconditionné. Les quais ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ils n'ont pas évolué depuis 30 à 40 ans alors que la gare accueille 6 000 000 de voyageurs par an. Derrière la gare, à Montéty, on est en phase d'acquisition à l'amiable. On est au 2/3 propriétaire. Avec Montéty on entre dans le moyen terme. »

Hubert Falco propose de lancer une grande étude pour le projet Descours et Cabaud qui s'intègre dans le dossier

axe des gares. Il précise que la Mairie travaille de concert avec le Conseil général qui souhaite implanter un grand bâtiment d'archives départementales en annexe à celui de Draguignan.

Il précise : *« La ville pourrait aussi ambitionner d'y mettre les archives communales qui sont aujourd'hui dans plusieurs bâtiments ainsi que notre fonds de musées - bibliothèques, qui se trouve stocké dans de mauvaises conditions. »*

Pour envisager cette opération, la ville et le département lancent donc une étude dont le coût compris entre 400 000 et 600 000 euros serait pris en charge à 60% par le Conseil général et à 40% par la Ville de Toulon, Sachant toutefois nous dit le Maire que les 40% à charge de la commune *« pourront être relayés par TPM dans un deuxième temps. »*

Si l'opération peut se faire dans le cadre d'un partenariat public-privé : *« Il faut y aller rapidement mais sûrement. On a besoin d'une vision extérieure. »* poursuit le Maire. Il conclut : *« L'axe des gares est avec le port et la vieille ville un des grands dossiers de la Ville.*

Ce n'est peut-être pas ceux qui le commenceront qui le termineront. C'est un des grands dossiers d'avenir. Cela ne nous avait pas échappé puisque nous l'avions mis dans notre projet municipal. Mais le court terme ne doit pas hypothéquer le long terme. Toute intervention à court terme doit s'inclure dans un grand projet d'ensemble à long terme. »

Intervention de Lorenzo Matéos : **« Monsieur le Maire, c'est effectivement un dossier très important auquel j'ai souscrit lors**

des municipalités précédentes. Je partage votre ambition de réussir un projet d'ensemble. Qu'on ne néglige pas la requalification. Que l'aspect architectural soit réussi. Sur le principe de faire une étude, cela a une cohérence, si on veut réunir une suite d'équipements publics et de logements. Je m'étonne toutefois du montant prévu. prévu. 160 000 euros pour la ville me paraît important et une étude entre 400 000 et 600 000 euros également. Si on a quelque chose de très ambitieux d'un point de vue architectural, pourquoi pas.

Je veux aussi insister sur le foncier disponible pour faire du logement. Dans la délibération il est fait état seulement de la production de logements. Je souhaite que l'on y inclue le terme « production de logements sociaux ». Quand les études seront conclues, nous souhaiterions en avoir une connaissance exhaustive.

A ce propos, je n'ai pas reçu les expertises concernant l'extension du stade Mayol. »

Hubert Falco : *« Monsieur Matéos, l'extension du stade Mayol coûterait entre 70 et 80 millions d'euros. Il n'y aura pas d'extension. J'ai d'autres idées responsables et raisonnables pour le stade Mayol. 80 millions d'euros pour porter la capacité du stade à 22 000 places, cela ne semblait pas raisonnable. J'ai donc bloqué le dossier. Il n'y a plus de dossier. On travaille en toute transparence. On ne va pas perdre du temps avec quelque chose qui ne se fera pas. Le projet Descours et Cabaud est un dossier stratégique. Il faut faire de la qualité, vous avez raison. On essaie de mettre de la qualité dans cette ville et c'est*

reconnu par tous. Monsieur Matéos, vous me dites il faut faire de la qualité et en même temps, 160 000 euros à charge de la ville, c'est cher. Vous me dites tout et son contraire. Vous vous contredisez un peu. Comment faire de la qualité sur du long terme. Vous trouvez ça cher ? On n'a rien sans rien. Rien ne se fait gratuitement aujourd'hui, Monsieur Matéos. Vous avez essayé de modifier votre appartement avec un architecte ? Il faut payer ! Il faut bien que vous disiez quelque chose de négatif. Eh bien nous, on y va ! Je vais essayer d'être le maire qui fait le moins d'erreurs possibles. La compétence a un coût. L'importance du dossier est relative à son financement. Il s'agit là d'un des grands dossiers de la ville qui va toucher plus de 100 000 m² (sic !). Bien sûr qu'il y aura du logement et il sera de qualité. Bien sûr qu'il y aura du logement social. On va faire une « ville durable ». Quand on essaie de faire quelque chose pour la ville, on le fait dans cet état d'esprit. »

Le maire qui a fait de Toulon « la ville de la bagnole », fidèle à son habitude, s'auto-glorifie. Est-ce pour faire de Toulon une ville durable qu'il impose de l'équiper d'un bus à haut niveau de service (BHNS) en lieu et place d'un tramway ?

Alors que tout devait être terminé en juin, une prorogation de délai est accordée au secteur Vauban pour le ravalement des façades (Le code de la Construction et de l'Habitat l'impose pour les bâtiments publics et privés dans certains secteurs au moins tous les 10 ans) de 15 immeubles.

TPM cède à la ville pour un euro symbolique, un local situé 429 bd Maréchal Joffre (St-Jean), afin d'y implanter une mairie annexe.